



■ **Décision SGA-DEC-2024-n°086**
Objet : Adhésion association « Créons la Coop »

Direction Vie associative et citoyenneté
Service Transition écologique

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil souhaite adhérer à l'association « Créons la Coop », en tant que personne morale, dans le but de promouvoir le bien-manger et permettre l'approvisionnement en produits de saison, issus de l'agriculture biologique et en circuit-court des pots organisés par la ville de Creil (boissons et épicerie notamment).

■ **Décide**

Article 1 : de signer le bulletin d'adhésion, en tant que personne morale, à l'association « Créons la Coop », 4 allée de la faïencerie à Creil (60100), représentée Mme Christine Mouchel.

Article 2 : de verser à l'association le montant de l'adhésion fixée à 40 euros TTC et d'imputer la dépense au budget de la ville correspondant.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 07 Février 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **22 FEV. 2024**
Date de publication sur le site de la Ville : **22 FEV. 2024**